



## LES INFOS DU CONSEIL **JUILLET 2024**

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024

## ACTUALITÉS

### OLYMPIADES DES 3 ÉCOLES



Le 28 juin dernier, sur le site du lycée Jean Jacques Henner d'Altkirch, se sont déroulées les Olympiades 2024 des écoles de Schluerbach, Dietwiller et Landser. Encadrés par les professeurs du lycée et des lycéens de première et de terminale, plus de 250 élèves ont participé à cette manifestation sportive exceptionnelle. Un grand merci à l'équipe organisatrice qui, sous la houlette de Paul, Evelynne et des enseignants des 3 écoles, a fait de cette journée un moment de fête pour l'olympisme et ses valeurs: l'amitié, le respect et l'excellence.

### TRAVAUX AU PRESBYTÈRE

Les travaux de gros œuvre ont commencé :

- création de la porte d'accès entre la future extension et le caveau
- ouverture des soupiraux
- dépose des dalles pour être triées puis réutilisées
- préparation du chantier pour la pose de micropieux qui consolideront la structure.



Projet d'extension du caveau du presbytère

### TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LANDSER



Déjà réalisés : décroûtage des enrobés, travaux de mise en souterrain des câbles de l'éclairage public et du réseau France Telecom, raccordements électriques et fibre.

A faire : mise en place des bordures, des mâts d'éclairage et du feu tricolore pour sécuriser le carrefour avec la rue des Primevères, à l'entrée et la sortie du lotissement, et pose d'un nouveau macadam sur la chaussée et les trottoirs.

Note: cette information ne remplace pas le PV du Conseil municipal.

## Important !

### Vos démarches d'urbanisme : quoi faire ?

Vous trouverez ci-joint un visuel qui résume les démarches d'urbanisme si vous prévoyez des travaux d'aménagement extérieur ou de construction.

Les services administratifs de la mairie sont, bien entendu, à votre disposition.

Après acceptation de votre projet, veillez à en respecter les données au moment de la réalisation. Vous éviterez ainsi des poursuites et d'éventuels problèmes de voisinage. Avant d'élaborer votre projet, il est aussi préférable de consulter sur notre site internet le PLU de la commune qui peut prévoir des dispositions plus restrictives (terrasse, piscine, surface d'espace non imperméabilisée, remblais, surélévation ou décaissement du terrain) .

## ETAT CIVIL

### Mariage

Verena Intlekofer et Andy Kunz le 25 mai 2024

Isabelle Roulet-Barlier et Michael Meyer le 8 juin 2024

### Décès

Laurent Derynck le 9 mai 2024

Philippe Goepfert le 15 mai 2024

Adolphe Richmann le 19 mai 2024

Germaine Sellet le 3 juin 2024

## Quelles autorisations, pour quels travaux ?

**TOIT**  
Tuiles (réfection de toiture) : **DP**  
Avent, préau

- < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**
- < 20 m<sup>2</sup> : **DP**
- > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

**Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation**  
• < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti  
• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**

**PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :**  
**DP**

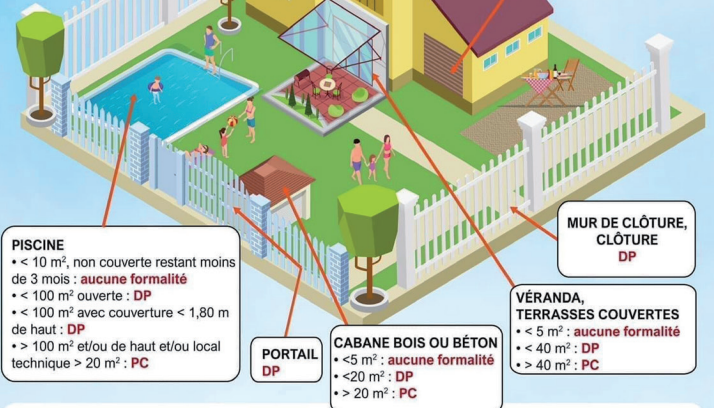
**FAÇADE, RAVALEMENT :** **DP**

**CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES :** **DP**

**DP : Déclaration Préalable**  
**PC : Permis de Construire**

**TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)**  
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**  
• Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**  
• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : **DP**  
• Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

**GARAGE**  
• < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**  
• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**  
• > 20 m<sup>2</sup> : **PC**  
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**



**PISCINE**  
• < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**  
• < 100 m<sup>2</sup> ouverte : **DP**  
• < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**  
• > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

**PORTAIL**  
**DP**

**CABANE BOIS OU BÉTON**  
• < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**  
• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**  
• > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

**MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE**  
**DP**

**VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES**  
• < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**  
• < 40 m<sup>2</sup> : **DP**  
• > 40 m<sup>2</sup> : **PC**

**DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :**  
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.  
• Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.  
**Attention :** il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)

## SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal a validé les nouveaux critères d'attribution des subventions aux associations locales pour l'année 2024.

\* 16 € seront attribués pour les membres de - de 18 ans.

\* 4 € seront attribués pour les membres de + de 18 ans.

\* Les demandes d'aide à l'investissement devront être justifiées et seront plafonnées à une dépense maximale de 1000 €.

Il sera demandé à l'association de participer à la vie associative et à l'animation du village.

Le dernier compte-rendu de l'AG de l'association devra être transmis avec la demande de subvention ainsi qu'un extrait bancaire indiquant l'excédent de trésorerie.

Les montants des subventions pour l'année 2024 s'établissent comme suit :

- ACL : 1280 €
- Amicale des Sapeurs-pompiers : 40 €
- Amis de Lauzun : 92 €
- AS Schlierbach : 1409 €
- Chorale Saint Cécile : 40 €
- La Source : 40 €
- Orchestre d'Harmonie : 355 €
- Knackes Waggis : 108 €
- Saint Léger : 40 €
- Soleil d'automne : 208 €
- Crécelle et murmure : 40 €
- La Note bleue : 924 €
- Passion vitesse : 40 €
- Totality street : 140 €
- Team Voll Gaz : 40 €
- Syndicat apiculture : 40 €



*Toute l'équipe municipale vous souhaite  
de très bonnes vacances  
et un très bel été olympique !*